

# Paris en ligne : le patron d'Unibet en garde à vue

Petter Nylander, le directeur général d'Unibet a du être très surpris. Des policiers l'attendaient à sa descente d'avion alors qu'il s'apprêtait à s'envoler pour la Grande-Bretagne. Le dirigeant suédois aurait été appréhendé au motif qu'il contrevenait à la législation française interdisant les paris en ligne, selon *Reuters*.

Dans un communiqué, la société britannique de paris en ligne aurait vertement critiqué la réaction de la France qui agit dans un « *mépris (...) total vis-à-vis de la législation européenne.* » Pour Unibet, une telle attitude n'a pour seul objectif que de protéger le monopole d'État. Un monopole contesté par Bruxelles.

Peu de temps après l'arrestation du dirigeant, la Commission a fait savoir que la France allait abandonner les poursuites engagées. Ce subit revirement n'est sans doute pas le fruit d'une décision franco-française...

D'autant plus que Jean Pierre Jouyet, le secrétaire d'état aux Affaires européennes déclarait que l'arrestation ne contrevenait en rien à la législation européenne en cours.

Comment une telle situation a t-elle pu se produire ? Rappelons que le marché français ne reconnaît que trois acteurs dans le secteur des paris : le PMU, la française des jeux et les casinos. La Commission européenne a appelé la France à faire évoluer sa législation de manière à permettre l'émergence de nouveaux acteurs.

L'ouverture du marché aux sites de paris en ligne avait constitué une très timide avancée. Cependant le gouvernement a la rancune tenace. L'arrestation du patron d'Unibet le prouve assez bien. Ce pendant, il n'est pas le seul avoir fait les frais de la raideur de la France. Patrick Partouche, président du directoire du groupe Partouche, a récemment écopé d'une amende assortie d'une peine de prison en sursis. Il avait fait l'erreur de prêter son nom à un site de casino en ligne.

En soufflant le chaud et le froid, la France montre qu'elle n'a pas pour le moment l'intention d'abandonner son modèle.